Différents outils informatiques sont mis à la disposition des élèves. Ils sont encadrés par des enseignants et nos installations sont protégées par un filtre. Si ce moyen technique garantit une bonne sécurité, il n'est pas absolu et la responsabilité ultime revient à l'utilisateur. Ainsi ce dernier doit-il mettre en pratique les règles définies dans la charte d'utilisation recouvrant l'informatique, l'utilisation de l'internet, le courrier électronique, les droits d'auteurs et les textes juridiques en vigueur.
La direction ne peut que vivement conseiller aux parents d'avoir un regard particulier sur l'utilisation que leurs enfants font d'Internet dans le cercle privé.

Ch@rte informatique

Pour avoir accès aux ressources informatiques, je dois respecter certaines règles :

- je prends soin du matériel informatique mis à ma disposition ;
- j'accède à Internet uniquement en présence du personnel de la bibliothèque et/ou d'un enseignant ;
- **je ne donne jamais des informations privées sur moi ou sur d'autres personnes comme :**
  un nom
  une adresse
  un numéro de téléphone
  un mot de passe
  un e-mail ;
- j'utilise Internet et l'informatique à des fins de recherches éducatives et informatives ;
- je ne suis pas autorisé dans le cadre scolaire à accéder à des réseaux sociaux, à rechercher des sites à caractère érotique, pornographique, incitant à la haine ou à la violence. Si j'ouvre par mégarde un tel site ou des fichiers-images qui me dérangent, j'avertis immédiatement mon enseignant ou le personnel de la bibliothèque ;
- je reste poli et courtois, même derrière le clavier et l'écran ;
- je respecte les droits d'auteurs lors de la reproduction de documents (images, textes, musiques). J'indique mes sources lors de l'utilisation de ce type de données ;
- une information trouvée sur Internet n'est pas forcément exacte. Je consulte d'autres sources ou je demande de l'aide afin de la vérifier ;
- je demande l'autorisation à mon enseignant ou au personnel de la bibliothèque si je veux imprimer un document ;
- la publication de documents sur Internet est gérée par l'enseignant ou le responsable informatique.